

Programme de travail de la DARES pour 2003

Principales orientations

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

La conjoncture économique suscite de fortes inquiétudes sur l'emploi et le sentiment d'insécurité sociale – risques de chômage, trappes à bas salaires, discontinuité des trajectoires individuelles, dégradation de la santé au travail...- s'accroît. Ce contexte conjoncturel amplifie la demande sociale de données et d'analyses sur le champ qui est le nôtre et nous invite à développer nos observations notamment sur les trajectoires individuelles et leur complexité au delà de la distinction traditionnelle stable / précaire, sur les stratégies des entreprises à l'égard de l'emploi mais aussi des politiques d'emploi et de la formation, enfin sur la santé au travail.

Les orientations actuelles du Ministère se traduisent notamment, pour ce qui concerne nos sujets par un accent différent mis sur le rôle respectif des acteurs : concernant l'emploi, l'accent est mis sur le rôle de l'entreprise ; de même, les attentes sont fortes quant au rôle des partenaires sociaux dans la régulation économique et sociale ; enfin, l'approfondissement de la décentralisation accentue le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cela confirme si nécessaire l'importance de l'observation des pratiques et stratégies des entreprises tant pour mieux comprendre le fonctionnement du marché du travail que pour évaluer les effets des politiques d'emploi et de formation. Cela invite également à porter une attention accrue à tout ce qui relève de la négociation collective d'entreprises et de branche. Enfin, le mouvement de décentralisation invite à s'interroger d'une part, sur les différentes conceptions de l'égalité d'accès susceptibles de se développer sur le territoire et sur le rôle de l'Etat en tant que garant de cet intérêt général et d'autre part, pour ce qui nous concerne plus directement, sur la légitimité de l'Etat à évaluer des politiques décentralisées.

Au delà des opérations permanentes et des thèmes transversaux qui impliquent des activités pluriannuelles déjà engagées (vieillesse, égalité professionnelle, souplesse et sécurité d'emploi) les travaux programmés en 2003 par chaque mission et sous-direction tentent de prendre en compte cette rupture conjoncturelle et les nouvelles orientations du Ministère notamment : en développant les analyses en termes de stratégies des entreprises ; en rapprochant plus fréquemment les données sur l'emploi, les conditions de travail, les salaires ; en poursuivant le travail de localisation des données ; en

développant les observations sur les trajectoires et les mobilités.

Mission analyse économique

Les travaux annuels d'analyse conjoncturelle et de prévisions sur le marché du travail et la dépense pour l'emploi sont étoffés de trois manières : effort sur les indicateurs à court terme (enquêtes d'opinion, mouvements de main-d'œuvre) ; poursuite des travaux sur la dimension régionale de l'ajustement du l'emploi et du chômage ; étude comparative internationale sur les cycles en matière d'activité économique et de marché du travail. Il s'agit en particulier de s'interroger sur les nouveautés dans les ajustements du marché du travail au cycle.

La politique d'allègement de cotisations sociales sur les bas salaires fera l'objet d'une attention particulière : poursuite des travaux à caractères macro-économiques, valorisation des travaux sur leur impact sectoriel ; engagement de travaux sur leur impact sur les carrières ; étude des trajectoires des salariés qui perçoivent de bas salaires. S'agissant de la durée du travail, l'analyse des effets de la baisse de la durée du travail est poursuivie. La priorité est donnée à la construction d'un indice synthétique de durée effective comprenant des éléments sur les heures supplémentaires, qui permettra notamment d'alimenter le bilan de la loi sur l'assouplissement des 35 heures en 2004.

Les thèmes d'études initiés en 2002 restent programmés en 2003 :

- sur la flexibilité, il s'agira notamment d'étudier : l'impact des CDD et de l'intérim sur les performances en matière d'emploi et de productivité dans différents pays ; l'impact de l'incertitude sur la demande de travail et ses effets sur la flexibilité du marché du travail ; le thème de la cohésion sociale et de la compétitivité des entreprises.
- sur l'offre de travail, plusieurs projets tenteront d'appréhender la question de l'offre de travail et des trappes à inactivité et d'avancer sur l'évaluation de l'impact de la prime pour l'emploi.
- sur le vieillissement de la population active, outre l'achèvement des deux études micro-économiques lancées en 2002 sur l'offre de travail s'agissant des travailleurs âgés, sera étudiée la sensibilité de l'emploi des

salariés âgés aux tensions du marché du travail à l'échelon local.

Mission animation de la recherche

À la fin de l'année 2002, trois programmes de recherche sont achevés ou en voie d'achèvement : les programmes « Services, emploi, territoires », « Flexibilités et performances », « Restructurations ». Ils donneront lieu à des valorisations écrites et orales au cours de l'année 2003. Un colloque présentant les principaux résultats des deux premiers se tiendra en mars : il contribuera à éclairer l'impact des phénomènes de flexibilisation des organisations productives, de développement des technologies de l'information et de la communication, de développement et de transformation des activités de services sur le travail.

La mission développe des travaux depuis plusieurs années sur les thèmes suivants :

- temps de travail / temps sociaux : en 2003, les recherches issues du programme Travail du Ministère de la Recherche seront valorisées ; l'exploitation de l'enquête RTT et modes de vie et les travaux sur politiques temporelles et temps de la ville seront poursuivis ainsi que les recherches sur l'aménagement du temps de travail, la gestion de main-d'œuvre et les performances en collaboration les départements CTRP et DATT.

- égalité professionnelle : en 2003, le programme « entreprises, égalité hommes femmes et articulation des temps de vie » se poursuivra et un nouvel appel à projets sera lancé avec le Service du droit des femmes et de l'égalité sur le thème des bonnes pratiques d'employeurs en matière de conciliation vie professionnelle et vie familiale ;

- Evolution du contrat de travail : un programme de recherches est en cours sur les liens entre progression des licenciements individuels et augmentation des objectifs fixés aux individus ; par ailleurs, une attention particulière est portée au travail indépendant.

- catégories, classifications, représentations : le programme « travail non qualifié » copiloté avec la sous-direction emploi et marché du travail se poursuit, de même que le programme sur les cadres ; la mission participe également au pilotage du programme de recherches initié par le CNFPT sur l'évolution de l'emploi et des métiers de la fonction publique territoriale.

Plusieurs nouveaux thèmes initiés en 2002, se développeront en 2003 :

- le vieillissement de la population active : la mission participe au groupe de travail transversal de la DARES. Un appel d'offres largement diffusé a abouti à la sélection de trois projets de recherche qui commenceront en janvier ;

- les discriminations : sur la base d'un survey de la littérature sur les discriminations à l'emploi rendu en septembre, un premier appel d'offres sur les discriminations raciales a été lancé.

- Le thème de la compétitivité sociale a fait l'objet d'un travail collectif auquel la mission a participé et qui a donné lieu à un Document d'Études. Une recherche est en cours sur les indicateurs alternatifs au PIB.

Mission actions régionales

Le programme de travail de la mission est d'abord marqué par des tâches permanentes d'appui et d'animation, de diffusion et de valorisation vers un public de plus en plus large au sein des services déconcentrés. En conséquence une des priorités du programme de travail de la mission est de renforcer son rôle d'interface, défini par l'article 6 du décret de création de la DARES, entre les SEPES, les SEPES et la DARES mais aussi avec les autres directions.

En 2003, le plan de travail de la mission s'inscrit :

- en premier lieu dans un double environnement dans la mesure où les politiques d'emploi, de formation et du travail sont traversées par la dynamique de décentralisation d'une part, la réforme de l'Etat (DNO et Loi d'orientation) d'autre part. Le travail de la mission est marqué par ce nouveau contexte qui conduit les services déconcentrés à se positionner davantage autour des fonctions de pilotage, de suivi et d'évaluation des politiques. En particulier, il s'agit pour la DARES de renforcer l'accompagnement des SEPES s'agissant des études, comme du système d'information (sources, outils statistiques, méthodologie).

- en second lieu, les projets initiés au cours des deux années précédentes constituent des chantiers pluriannuels ou permanents qui seront au centre de l'activité de la mission en 2003 :

- à la suite de la mission « MRM », une offre de formation sera mise en place ;

- le travail sur Corinthe se poursuivra avec la consolidation des mises à jour trimestrielles, l'animation des correspondants régionaux et la sortie d'une version nationale et d'une version pour les DOM ;

- des travaux spécifiques conduits par la commission d'études régionales sur la charge statistique en région et sur les études régionales doivent lui permettre de faire des préconisations au comité des programmes du ministère.

- Enfin, la mission interviendra en appui aux travaux régionaux engagés sur le diagnostic territorial dans le cadre des nouvelles orientations de la politique du travail.

Sous-direction emploi et marché du travail

Avec le dispositif permanent sur les mouvements de main-d'œuvre et la statistique du marché du travail notamment, la DARES contribue de façon majeure à appréhender les mouvements affectant l'emploi et le marché du travail. Il s'agit d'utiliser au mieux ces sources d'informations et de les compléter par des enquêtes spécifiques pour saisir à la fois les effets du retournement conjoncturel qui caractérise la période, les tendances qui affectent le marché du travail, en particulier le vieillissement de la population active et les stratégies des acteurs, en particulier celles des entreprises. A ce titre, l'analyse de leurs pratiques à l'égard de l'âge, en matière de recrutement, la problématique de la discrimination sur le marché du travail, les plans sociaux sont autant de sujets qui doivent être privilégiés. Les mobilités, les transformations des relations emploi-formation, plus généralement les modes d'alimentation des différents métiers et familles professionnelles sont enfin des objets essentiels pour comprendre les transformations conjoncturelles et structurelles du marché du travail.

Département emploi

Le département a notamment en charge l'exploitation des Déclarations Mensuelles des Mouvements de Main-d'œuvre (DMMO) et d'une enquête complémentaire (EMMO). Les investissements réalisés depuis plusieurs années sur cette source permettent à la DARES d'être de plus en plus présente au plan conjoncturel (construction d'un nouvel indicateur mensuel, participation à l'analyse des cycles économiques notamment sur les aspects motifs de licenciement et insertion des jeunes), de développer l'utilisation locale de la source (diffusion sur Intranet aux services déconcentrés) et de rapprocher ces données d'autres sources (sur la durée du travail notamment). Sur l'intérim, le travail d'amélioration de la qualité de l'information produite, qui a permis de calculer l'intérim de façon distincte dans les estimations trimestrielles faites avec l'Insee, se poursuit.

Les travaux qualitatifs sur les CDD et l'intérim menés les années précédentes doivent être prolongés par une enquête statistique préparée en 2002 et 2003.

Deux enquêtes spécifiques, l'une en cours d'exploitation (enquête sur l'emploi des salariés selon l'âge), l'autre en préparation (sur les pratiques de recrutement) contribuent à éclairer les pratiques des entreprises.

Département métiers et qualifications

La prospective de l'emploi et du marché du travail par métiers a fait l'objet d'un important travail dans le cadre du groupe prospective des métiers et qualification du Commissariat général du plan en 2002. Cet acquis reste à valoriser et constitue une base de travail pour

s'intéresser à des catégories particulières : sur les tensions du marché du travail des cadres, le travail engagé en 2002 devrait aboutir au premier semestre 2003 ; on engagera également des travaux sur la dynamique propre aux métiers non qualifiés et aux métiers des services à la personne.

Les difficultés de recrutement font l'objet d'un suivi conjoncturel. Une attention particulière sera portée aux métiers du BTP où les difficultés sont récurrentes (avec le Céreq) et aux métiers de l'informatique. Seront également étudiés les liens entre tensions du marché du travail à l'échelon local et l'emploi de travailleurs âgés (avec la MAE) d'une part, et la discrimination à l'embauche dont sont l'objet les immigrés de la 2^{ème} génération d'autre part.

Le département sera fortement mobilisé par la constitution d'un nouveau dossier sur les familles professionnelles (FAP) 1996-2002 enrichi par rapport au précédent par des données sur les conditions de travail et l'insertion des jeunes. Outre l'exercice de typologie générale d'alimentation des métiers, on s'attachera à étudier plus particulièrement les liens entre mobilités, politique de formation continue et politique salariale

À l'occasion du changement de la nomenclature de Profession et Catégorie Socioprofessionnelle de l'INSEE (PCS), une réflexion sera engagée sur la pertinence de la nomenclature de métiers utilisée pour appréhender l'évolution du marché du travail et des familles professionnelles.

L'année 2003 a été déclarée année des handicapés. Outre la production statistique régulière, le volet ad hoc de l'enquête emploi sera exploité et un travail sur les chômeurs handicapés sera engagé à partir des fichiers de l'ANPE.

Département marché du travail

Le système d'information sur le marché du travail fait l'objet d'un travail de longue haleine dont l'objectif est double. Il s'agit à la fois d'améliorer la fiabilité des données et la diffusion des informations. On étudiera l'opportunité de réaliser une enquête régulière auprès des demandeurs d'emploi. L'évaluation du PARE-PAP, les caractéristiques du retour à l'emploi des chômeurs, les chômeurs en danger d'exclusion constituent les objets privilégiés d'études en 2003. L'enquête Trajectoires des demandeurs d'emploi fera l'objet de dernières exploitations notamment sur les disparités par sexe, l'impact de la formation, le passage par le travail indépendant. Les travaux sur les modes de sélection de la main-d'œuvre par les entreprises (licenciements non économiques, offre d'emplois précaires...) seront poursuivis.

Concernant les mesures d'accompagnement des restructurations et des préretraites, il s'agit d'enrichir et de

fiabiliser le système d'information et de participer à l'élaboration d'un dispositif de veille sur les risques de plans sociaux avec la DGEFP. Plus généralement on réfléchira à une méthodologie d'étude adaptée à l'évaluation des plans sociaux. La situation des salariés âgés et des chômeurs âgés reste un objet d'étude prioritaire : étude des obstacles au maintien en activité des salariés âgés (usage du dispositif CATS, nature des licenciements « négociés ») et des conditions de retour en emploi des chômeurs âgés (parcours de formation, image auprès de l'ANPE...).

Concernant la politique d'indemnisation du chômage, l'année 2003 sera marquée par le démarrage de la nouvelle convention UNEDIC et l'évaluation de la convention précédente à laquelle la DARES participera notamment à travers l'évaluation du PARE-PAP. On engagera également des travaux sur l'intéressement, l'attitude des bénéficiaires du RMI sur le marché du travail et le rôle des institutions (DDTE, ASSEDIC, ANPE) dans le contrôle de la recherche d'emploi.

Sous-direction de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

Sur les politiques d'emploi, le programme de travail de la DARES s'attachera à relever un certain nombre de défis : évaluer les effets de la montée en charge des politiques d'abaissement du coût du travail ; évaluer l'efficacité de l'accompagnement individuel des trajectoires ; adapter le système d'information et d'évaluation à la rapidité d'apparition / disparition des dispositifs ; développer les outils pour les analyses territoriales ; intégrer la dimension de politique sociale des mesures dans leur évaluation.

Unité système d'information sur les politiques d'emploi et de formation

Outre les opérations permanentes assurées par l'unité – production et diffusion mensuelle du tableau des politiques d'emploi ; recueil, saisie et archivage des formulaires Cerfa ; élaboration des formulaires pour les nouvelles mesures - le programme de travail de l'unité porte sur trois grands chantiers :

- le tableau de bord des politiques d'emploi constitue la source d'information rapide de référence pour le Ministère et l'ensemble de nos partenaires. Il faut à la fois adapter son mode de présentation (choix des indicateurs, tableaux, graphiques...) pour mieux répondre aux besoins de nos différents interlocuteurs et en élargir la diffusion (la mise en ligne sur le site Internet du Ministère est prioritaire en 2003).
- L'opération « dictionnaire des données » s'achève et sera étendue en 2003 à l'ensemble des mesures de politiques d'emploi et au tableau de bord des politiques d'emploi. Cet outil sera la base d'une vaste opération de normalisation des fichiers de politique d'emploi et de

formation professionnelle (cohérence des variables, nomenclatures et champs, possibilité d'analyses transversales et de diffusion externe des fichiers) qui commencera en 2003.

- Une étude est en cours sur les besoins des services déconcentrés départementaux en matière de statistiques. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2003. Ils devraient contribuer utilement à la réflexion sur le contenu et le mode de diffusion du tableau de bord et de façon générale à la rationalisation des demandes statistiques dont les DDTEFP sont l'objet et à la prise en compte de leurs besoins.

Département politiques d'emploi

Le département a actuellement en charge le suivi statistique mensuel et le bilan annuel de 12 dispositifs de politique d'emploi. Les évolutions réglementaires devront être prises en compte sur les points suivants : adaptation du système d'information sur les dispositifs ACCRE et EDEN ; contribution à la réflexion du Ministère autour du dispositif RMA et de la fusion CES-CEC en un contrat unique et mise au point du système de suivi ; prise en compte des modifications de la loi concernant les zones franches urbaines. De façon générale, le département participera aux travaux sur la territorialité des politiques d'emploi et le projet d'ilotage des données. En outre les effets des politiques d'emploi sur les actifs âgés de plus de 50 ans seront étudiés.

L'enquête auprès d'un panel de bénéficiaires (neuf dispositifs) et d'une population témoin qui étudie les effets relatifs du passage en mesure sur les trajectoires individuelles se poursuit. L'année 2003 sera consacrée à exploiter la première vague de questionnements qui a eu lieu en 2002 et à en publier les résultats d'une part, et à préparer et administrer la deuxième vague d'autre part. Pour inscrire les pratiques de gestion de la main-d'œuvre dans les trajectoires observées, une enquête auprès des employeurs du panel sera également réalisée en 2003.

Concernant le champ de l'insertion par l'activité économique, le département produira les résultats de l'enquête auprès des populations passées par une structure d'insertion en 2002 et lancera une nouvelle enquête auprès des structures elles-mêmes.

Enfin, le PARE-PAP fait l'objet d'un travail d'évaluation qui s'appuie sur une première enquête qui sera administrée en 2003. Cette opération est menée conjointement avec le département marché du travail.

Département formation professionnelle et insertion des jeunes

Sur la formation professionnelle, outre la production de données physico-financières, les principaux travaux prévus en 2003 sont les suivants : l'analyse des liens entre performance économique des entreprises et politique de formation professionnelle engagée en 2002 est

poursuivie ; une enquête auprès des employeurs et des salariés (type REPONSE) étudiant les relations entre formation professionnelle et contexte organisationnel dans les entreprises sera préparée ; le séminaire qui s'est tenu en 2002 sur « constructions juridiques et usages sociaux » de la formation continue a abouti à un appel à projets de recherche sur le sujet ; un appel à projets de recherche conjoint avec la DGAFP et le CNFPT portera sur la formation professionnelle continue au sein de la fonction publique territoriale et la fonction publique d'Etat ; des travaux sur les liens entre contenus de formation et accès aux métiers seront initiés avec le département Métiers et qualifications ; la faisabilité d'une enquête sur l'accès des intérimaires à la formation professionnelle sera étudiée.

Concernant les politiques d'insertion professionnelle des jeunes, outre l'activité de suivi permanent des programmes TRACE, Nouveaux services emploi jeunes, des contrats de qualification et d'apprentissage, le département mettra en place le suivi du nouveau programme d'aide à l'emploi des jeunes en entreprise. Les activités d'évaluation s'appuieront l'enquête panel de bénéficiaires en ce qui concerne cinq dispositifs et sur l'enquête auprès des employeurs qui la complète. Sont en outre programmées une étude des trajectoires des jeunes passés par le programme TRACE et une enquête sur la satisfaction des usagers des MLE et PAIO.

Sous-direction salaires, travail et relations professionnelles

Le champ du travail est affecté par les tendances lourdes suivantes : en premier lieu la montée forte de la préoccupation santé - sécurité au travail qui rejoint les problématiques plus générales du risque et du développement durable ; en second lieu la transformation du rapport salarial notamment sous l'angle des modes d'évaluation et de rétribution du travail ; autre tendance, la négociation collective et de façon plus générale la production de normes se transforme ; enfin, les changements législatifs récents sur le temps de travail conduisent à prévoir un suivi particulier de la négociation sur ce champ, tout en poursuivant l'évaluation du passage aux 35 heures et les travaux sur la mesure de la durée du travail et ses liens avec l'organisation du travail.

Département salaires et conventions salariales

Grâce aux investissements réalisés les années précédentes, le dispositif des enquêtes ACEMO donne aujourd'hui globalement satisfaction et constitue une source de référence sur les salaires mais aussi sur la durée du travail. Une réflexion collective sera engagée en 2003 pour capitaliser expériences et réflexions méthodologiques pour mieux l'exploiter.

Une enquête spécifique sera réalisée en 2003 afin de suivre l'impact de la convergence des différents salaires

minimums. L'exploitation de l'enquête spécifique 2001 a permis de faire des avancées méthodologiques importantes sur la question.

L'analyse des liens entre accords collectifs et évolution des salaires sera développée grâce à l'introduction progressive de l'identifiant de convention collective dans les différentes enquêtes.

Les axes d'études envisagés en 2003 sont les suivants :

- l'articulation négociations collectives et politiques de rémunération : signatures d'accords d'entreprise et évolution des salaires ; substituabilité / complémentarité des politiques de distribution de profit et des politiques salariales ; impact des accords de branche sur les salaires :

- les bas salaires (avec la MAE) : évolution du nombre de salariés concernés ; persistance des situations à bas salaires ; différences de salaires selon le statut des emplois ; caractérisation des entreprises à bas salaires ;

- les disparités hommes / femmes : valorisations de recherches 2002 ; suivi du différentiel de salaires ; différentiels de salaires à l'embauche.

Département conditions de travail et relations professionnelles

En 2003 le département des conditions de travail et des relations professionnelles poursuivra les priorités de moyen terme sur la santé au travail et de l'évolution des relations professionnelles.

Concernant la santé au travail, l'année est marquée par la fin de la collecte de l'enquête SUMER 2002 (Surveillance médicalisée des risques professionnels) en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (DRT) et plus d'un millier de médecins du travail. On réalise l'apurement et le redressement de l'enquête, afin de pouvoir publier les premiers résultats en 2004. D'autre part, le département commence la préparation de l'enquête Conditions de travail de 2005 (enquête complémentaire à l'enquête Emploi de l'INSEE). On achèvera également la rédaction de l'ouvrage collectif synthétique sur l'évolution des conditions de travail.

Dans le domaine des relations professionnelles, le département relance des investigations approfondies sur l'évolution du syndicalisme, et participe au pilotage d'un important appel d'offres avec le Commissariat général du plan sur l'évolution du système français de relations professionnelles sous l'impact notamment des lois Aubry et de la refondation sociale. On continue l'effort entrepris pour améliorer la connaissance chiffrée des conflits du travail.

Département durée et aménagement du temps de travail

L'activité de suivi des passages à 35 heures sera poursuivie en 2003 avec l'analyse statistique mensuelle des données URSSAF sur les entreprises percevant l'aide. On disposera ainsi à la mi-2003 (période à laquelle les aides cessent) d'un fichier exhaustif permettant appariement et confrontations avec d'autres sources. Une enquête spécifique auprès des très petites entreprises (20 salariés ou moins) passées à 35 heures en 2001 et 2002 et une étude monographique auprès des entreprises de plus de 20 salariés n'ayant pas procédé à une négociation sur la RTT compléteront ce bilan.

La mesure de l'évolution de la durée du travail reste un thème majeur. Le thème des heures supplémentaires, devenu essentiel avec les dispositions d'assouplissement des 35 heures, fera l'objet d'une étude quantitative auprès d'une centaine d'établissements de la base ACEMO et d'une enquête qualitative sur les pratiques de recours aux heures supplémentaires. Plus généralement, on exploitera l'enquête annuelle ACEMO sur la durée du travail, la modulation et les heures supplémentaires ; l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de l'INSEE sur l'impact de la RTT sur les rythmes de travail en particulier pour les CDD, intérimaires et salariés à temps partiels. Un travail méthodologique sera confié au LEST sur la mesure de la durée annuelle effective de travail de ces salariés. Outre le suivi de la négociation d'entreprise, une attention particulière sera portée aux négociations sur l'assouplissement des 35 heures. Le Département participera au pilotage des études sur le temps de travail menée dans le cadre de l'appel d'offre du commissariat général du plan sur l'évolution des relations professionnelles.